
Adresse de la société populaire d'Argentat (Corrèze) qui informe la Convention d'avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Argentat (Corrèze) qui informe la Convention d'avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23443_t1_0070_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

24

La société populaire d'Argentat, département de la Corrèze, informe la Convention qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier pris dans son sein : elle jure de ne pas survivre à la perte de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Argentat, s.d.] (2)

« Représentants,

Vôtre énergie, votre active surveillance ont encore sauvé la République. Restés à votre poste jusqu'à ce qu'une paix durable soit l'époque de votre remplacement; et surtout point de paix avec les tirans qu'ils ne soient entièrement détruits. Nous venons de monter, armer, et équiper un cavalier pris dans notre sein, et qui est déjà parti pour les frontières. Notre société entière imitera ce républicain au premier signal; elle a juré de ne pas survivre à la perte de la liberté ».

DUPOMMIER (*Présid.*), DESCABROUX (*secrét.*).

25

La société populaire de Lauterbourg, département du Bas-Rhin, envoie la somme de 322 liv. 10 s., résultat d'une collecte faite dans la séance du 10 messidor.

Cette société a cru qu'elle ne pouvoit pas mieux terminer le fête célébrée à l'honneur du Peuple français, qu'en arrêtant la motion d'un de ses membres qui proposa cette collecte consacrée au secours des familles pauvres des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lauterbourg, 16 mess. II] (4).

« Je vous envoie, citoyens représentants, la somme de 322 liv. 10 s. résultat d'une collecte faite dans la séance de la Sté popul. de Lauterbourg le 10 mess.

La société a cru qu'elle ne pouvait pas mieux terminer la fête célébrée à l'honneur du peuple français qu'en arrêtant la motion d'un de ses membres qui proposa cette collecte consacrée au secours des familles pauvres de nos braves frères d'armes.

La sensibilité étant un des plus beaux attributs du souverain peuple français, toutes les vertus ne peuvent manquer d'être à jamais à l'ordre du jour. Vive la République. S. et F. »

LELMI (*trésorier de la Sté popul.*)

(1) P.V., XLI, 172. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1431.

(2) C 310, pl. 1209, p. 27.

(3) P.V., XLI, 172 et 334. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t). J. Sablier, n° 1431; C. Eg., n° 692; Ann. patr., n° DLVII; J. Lois, n° 651.

(4) C 308, pl. 1193, p. 1.

26

Les commissaires de la trésorerie nationale informent la Convention nationale que le payeur général du département du Gard vient de leur annoncer que les officiers du 1^{er} bataillon de chasseurs de Vaucluse lui ont remis une somme de 199 liv. 16 s. qu'ils offrent en don patriotique : cette somme est le produit d'un jour de leurs appointemens du mois de prairial dernier.

Ce payeur général ajoute que ce corps a pris une délibération pour faire un pareil don tous les mois à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 22 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Nous te prions de mettre sous les yeux de la Convention Nationale une nouvelle preuve des sentimens de civisme et de républicanisme dont sont animés nos frères les défenseurs de la patrie.

Le payeur général du département du Gard vient de nous informer que les officiers du 1^{er} bataillon des chasseurs de Vaucluse vient de lui remettre une somme de 199 liv. 16 sols, provenant d'un don patriotique qu'ils ont fait d'un jour de leurs appointemens du mois de Prairial.

Il ajoute que ce corps vient de prendre une délibération pour faire un pareil don tous les mois à la République.

Nous avons cru, citoyen président, que cette action civique ne devoit pas rester ignorée et nous nous empressons de t'en donner connoissance ».

DUTRAMBLAY, Fr. AIGUIN, LAUDIN
[et 1 signature illisible].

27

Le citoyen Jean-Baptiste Lambert, négociant de la commune de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, créancier de la République d'une somme de 78 000 liv., fait don à la patrie des intérêts échus et à écheoir de cette somme jusqu'à la fin de la guerre.

Puisse cet exemple, dit ce républicain, avoir des imitateurs, et prouver aux ennemis de notre patrie que les Français sont susceptibles de faire les plus grands sacrifices pour venir au secours de la patrie !

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3)

28

Le général de brigade Tisson communique le trait d'un tambour qui, n'ayant rien à donner,

(1) P.V., XLI, 172. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1431.

(2) C 308, pl. 1187, p. 6.

(3) P.V., XLI, 173. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).